



**Avis du Bureau de la CLE élargi à la commission thématique « Aménagement du territoire et fonctionnement des milieux aquatiques »**

**Dérogation à la règle du SAGE Baie de Lannion encadrant les projets en zones humides  
Création d'un chemin d'accès non imperméabilisé pour faciliter le pâturage**

***Avis n°B\_2021-11***

Le 30 août 2021, le Bureau de la CLE élargi à la commission thématique « aménagement du territoire et fonctionnement des milieux aquatiques » du SAGE Baie de Lannion se sont réunis en visioconférence.

**Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux**

Madame Annie Bras-Denis, Lannion-Trégor Communauté  
Monsieur Jean-Yves Le Corre, Syndicat mixte Goas Koll – Traou Long  
Monsieur Éric Le Creurer, Lannion-Trégor Communauté  
Madame Bénédicte Boiron, Lannion-Trégor Communauté

**Excusés :**

Monsieur Guy Pennec, Morlaix communauté  
Monsieur Rémi Guillou, Guingamp Paimpol Agglomération  
Madame Gaby Cadiou, Conseil régional de Bretagne  
Monsieur François Ponchon, Lannion-Trégor Communauté  
Madame Virginie Doyen, Guingamp Paimpol Agglomération  
Monsieur Yvon Le Creff, Lannion-Trégor Communauté  
Monsieur Jean-Pierre Giuntini, Guingamp Paimpol Agglomération  
Monsieur Paul Le Bihan, Lannion-Trégor Communauté  
Monsieur Joël Le Jeune, Lannion-Trégor Communauté  
Monsieur François Le Marrec, Guingamp Paimpol Agglomération  
Monsieur Gervais Egault, Lannion-Trégor Communauté

**Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées**

Monsieur Patrice Desclaud, Association Eau et Rivières de Bretagne  
Monsieur Jean-François Jeandet, Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Léguer  
Monsieur Jean-Luc Pichon, Fédération des Côtes d'Armor pour la pêche et la protection du milieu aquatique

**Excusés**

Madame Edwige Kerboriou, Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor  
Monsieur Michel Le Guen, Association des propriétaires riverains des Moulins de Bretagne  
Représentant GAB22/CEDAPA

Monsieur Yves Le Bihan, Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor  
Monsieur Yves-Marie Le Lay, Association Côtes d'Armor Nature Environnement (courriel adressé en pièce jointe)

### Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Monsieur Pierre Prod'homme Agence de l'Eau Loire-Bretagne

#### Excusés :

Monsieur Bruno Lebreton Mission InterService sur l'Eau et la Nature des Côtes d'Armor  
Pascal Hus, Office français de la Biodiversité

#### Assistaient :

Monsieur Christian Prigent, maire de Plougonver  
Madame Véronique Prigent, service milieux aquatiques et bocage Lannion-Trégor Communauté  
Madame Julie Bertillon, service milieux aquatiques et bocage Lannion-Trégor Communauté  
Madame Justine Choquer, Chambre d'agriculture  
Monsieur Emmanuel Thérin, Guingamp Paimpol Agglomération  
Madame Lucie Chauvin coordination SAGE Baie de Lannion, Lannion-Trégor Communauté

#### Exposé :

Installés il y a 20 ans en production laitière conventionnelle, monsieur et madame LANCIEN, GAEC des Brunes, ont choisi il y a 2 ans de convertir leur production en agriculture biologique. Récemment, ils ont obtenu l'autorisation d'exploiter 25 ha supplémentaires à proximité immédiate de leur parcellaire. L'ensemble du nouveau parcellaire sera en herbe, géré par pâturage. C'est pourquoi, ils souhaiteraient aménager un chemin pour leur bétail permettant l'accès à toutes les parcelles pâturables depuis de siège d'exploitation.

Ce chemin leur permettra de diminuer le trajet du cheptel de moitié, passant de 1,6 km à 800 m et d'éviter le passage par la route, source d'insécurité et de mésentente avec le voisinage.

Le chemin sera créé en zones humides. Il servira uniquement pour le passage du bétail.

Les agriculteurs s'engagent à respecter les préconisations techniques indiquées par les techniciens en charge de la mise en œuvre du programme d'action sur le bassin versant du Léguer, à savoir l'utilisation de matériaux perméables permettant la circulation de la nappe en profondeur et des écoulements de surface.

### **Zone humide : séquence « Eviter, Réduire, Compenser »**

#### Eviter :

L'accès aux pâtures par la route n'est pas envisageable car il engendre un important détour et présente un risque pour le bétail et les usagers de la route.

#### Réduire

Les exploitants consentent à modifier le tracé du chemin afin de réduire son impact sur les zones humides, la surface impactée passant de 4750 m<sup>2</sup> à 1695 m<sup>2</sup>.

**Compenser :**

Pour compenser les 1695 m<sup>2</sup> de zones humides impactées, les exploitants envisagent de combler 175m de fossés drainants présents sur leur parcellaire.

Ils prévoient également de planter une haie sur la longueur totale du chemin soit plus de 800m de plantation.

Enfin, les exploitants proposent de défricher 2 parcelles humides d'une surface cumulée de 1,20 ha et de les gérer par pâturage.

**Décision :**

*Vu le SAGE Baie de Lannion approuvé le 11 juin 2018 et sa disposition n°55,*

*Vu la règle du SAGE Baie de Lannion encadrant les nouveaux projets en zones humides,*

*Vu le dossier transmis par le GAEC des Brunès,*

*Vu le dossier transmis par le bassin versant du Léguer,*

*Vu les mesures proposées pour respecter le principe « éviter, réduire, compenser »,*

**Le Bureau de la CLE élargi à la commission « Aménagement du territoire et fonctionnement des milieux aquatiques » formule un avis favorable au projet d'aménagement d'un accès non imperméabilisé facilitant le pâturage.**

**Le GAEC des Brunès et la commune de Plougonver seront informés de la décision par lettre recommandée.**

*Le décompte des votes est le suivant : 0 vote « contre », 0 « abstention », 9 votes « pour »*

**Madame Annie Bras-Denis**

*Présidente de la CLE du SAGE Baie de Lannion*

*Vice-Présidente de Lannion-Trégor Communauté*



